

Table des matières

Table des matières	1
Introduction	2
À propos de la GRC de Surrey	2
Rôle des policiers	3
Communiquer avec les services de police	5
Interactions avec les policiers	11
Autres programmes et services de la GRC de Surrey ...	16
Sécurité personnelle	19
Crimes liés aux véhicules	20
Dissimulez votre ouvre-porte de garage ou emportez- le Sécurité au domicile.....	21
Piétons et sécurité routière	22
Assurer la sécurité des enfants	24

Introduction

Le présent guide contient des informations sur les services de police offerts à Surrey, sur les raisons et les façons de communiquer avec les policiers et sur ce qui risque de se produire si vous êtes abordé ou interrogé par un agent. Il contient également des informations sur les programmes de prévention du crime et sur le rôle proactif que vous pouvez jouer pour prévenir la criminalité dans votre quartier. Vous pouvez télécharger une version électronique du présent guide sur le site Web de la GRC de Surrey, au www.surreyrcmp.ca ou demander qu'on vous en fasse parvenir d'autres exemplaires en écrivant à surrey_diversity@rcmp-grc.gc.ca.

À propos de la GRC de Surrey

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) fournit des services de police fédéraux, provinciaux et municipaux à des collectivités de tout le Canada. La Ville de Surrey confie les services de police à la GRC depuis 1951. La GRC assure la sécurité des foyers et des collectivités pour les résidents et les travailleurs de Surrey. Notre objectif est de collaborer avec les citoyens pour améliorer la qualité de vie dans la ville.

Rôle des policiers

Les policiers ont toujours eu pour rôle de maintenir la paix, de faire respecter la loi et de collaborer avec la collectivité pour assurer la sécurité de la population.

Elle fournit divers services, par exemple :

- enquête sur les cambriolages dans des résidences
- services de sécurité routière à la suite d'accidents de voiture
- recherche de personnes disparues
- diffusion d'information sur la prévention de la criminalité
- présence policière et gestion de la circulation lors de festivals communautaires et d'autres activités spéciales

Les agents de police de Surrey exercent diverses fonctions au sein de patrouilles générales, de services de sécurité routière et de services d'enquêtes spécialisées. Leur tenue vestimentaire varie en fonction des circonstances :

- **Uniforme régulier** – porté par les agents des services généraux, des services de la circulation et de la police communautaire.
- **Tunique rouge ou bleue** – portée principalement pour des activités spéciales ou cérémonielles. La tunique rouge emblématique est l'uniforme reconnu dans le monde entier comme un symbole du Canada.

- **Tenue civile** – tenue de ville ou vêtements décontractés, selon le rôle joué par les policiers, portée par les membres d'équipes spécialisées.

Si vous n'êtes pas certain qu'une personne est réellement un agent de police, vous pouvez lui demander de présenter sa carte d'identité ou son insigne de la police. Vous pouvez également appeler votre poste de police local pour vérifier son identité.



Faits en bref sur la GRC de Surrey

- ✓ *Le détachement de Surrey est le plus grand détachement de la GRC au Canada : il compte plus de 1 000 agents, employés de soutien et bénévoles.*
- ✓ *Nous avons six bureaux répartis dans Surrey.*
- ✓ *En 2014, nos employés et bénévoles ont communiqué avec le public dans plus de 40 langues différentes.*

Communiquer avec les services de police

Nous vous encourageons à communiquer avec la GRC de Surrey pour **signaler tout crime ou activité suspecte**. En nous signalant un crime, vous nous aidez à identifier et à arrêter les suspects, à surveiller les tendances de la criminalité et à bien répartir nos ressources en fonction des besoins.

En cas d'urgence, composez le 911

En cas d'urgence nécessitant l'intervention de policiers, de pompiers ou d'ambulanciers, composez immédiatement le 911 (24 heures par jour, 7 jours par semaine).

Exemples de situations où il faut composer le 911

- Une vie est en danger ou une menace immédiate pèse sur une personne ou sur des biens.
- Un crime est en cours, par exemple une introduction par effraction.
- Un crime grave vient de se produire et le suspect est dans les environs ou pourrait revenir sur les lieux du crime.
- Il y a de bonnes chances de procéder à l'arrestation d'un suspect ou d'empêcher un crime grave d'être commis.

Si vous composez le 911, le répartiteur vous demandera si vous avez besoin des policiers, des pompiers ou des ambulanciers, et dans quelle ville vous vous trouvez. Si vous êtes incapable de parler anglais, dites au répartiteur la langue dans laquelle vous préférez communiquer et il fera de son mieux pour trouver quelqu'un qui parle cette langue. Par exemple, vous pourriez dire « police, Surrey et je parle mandarin ».

Remarque concernant les appels accidentels au 911

Nous recevons chaque année des milliers d'appels accidentels au 911. Pour nous aider à prévenir ces appels :

- Ne préprogrammez pas le 911 sur votre téléphone résidentiel ou cellulaire.
- Assurez-vous que votre téléphone cellulaire est verrouillé avant de le mettre dans votre poche pour éviter les appels involontaires.
- Expliquez aux enfants comment et quand composer le 911.

Si vous composez le 911 par inadvertance, restez en ligne pour expliquer au répartiteur qu'il s'agit d'une erreur. Sinon, nous devons vous rappeler ou venir vous voir en personne, car notre priorité est de nous assurer que vous êtes en sécurité. Nous ne vous imposerons pas de sanction ni d'amende pour avoir composé le 911 par erreur. Nous vous demandons tout simplement de ne pas raccrocher, de rester en ligne et d'expliquer ce qui est arrivé.



Pour les affaires non urgentes, composez le 604-599-0502

Si vous souhaitez signaler un crime qui ne nécessite pas une intervention policière d'urgence, composez le numéro des affaires non urgentes 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Exemples de situations non urgentes :

- Signaler un crime qui a déjà été commis et pour lequel il n'y a aucun suspect (p. ex. si votre véhicule a été cambriolé pendant la nuit)
- Signaler un comportement suspect ou une nuisance (p. ex. une fête bruyante)
- Obtenir ou donner des informations de suivi en lien avec un dossier de police existant

Que faut-il lorsque vous appelez la police

Nos répartiteurs bien formés vous poseront une série de questions pour obtenir des informations précises. En

restant en ligne, en restant calme et en répondant aux questions qui vous sont posées, vous pouvez nous aider à déterminer l'intervention appropriée. En cas d'urgence, le répartiteur transmettra l'information fournie à l'agent de police qui est en route vers le lieu de l'incident.

OBSERVEZ. SIGNALEZ.

Si vous apercevez quelque chose qui vous semble anormal ou détonne, suivez votre instinct et alertez les policiers. Parmi les activités suspectes, notons une personne qui regarde par la vitre de voitures ou la fenêtre de résidences, un inconnu qui ne semble avoir aucune raison de se trouver dans le quartier ou une voiture hors de contrôle.

Voici certaines questions qui vous seront posées :

Quelle est la nature de l'incident?

Quand est-ce arrivé?

Où cela s'est-il produit?

Qui est concerné?

Pourquoi pensez-vous que c'est arrivé?

Le répartiteur pourrait également vous demander si l'on trouve de l'alcool, de la drogue ou des armes sur les lieux afin de transmettre cette information aux agents de police qui sont en route.

Si vous êtes un suspect, un témoin ou une victime dans un incident nécessitant l'intervention de policiers, un agent vous demandera de lui donner les informations

suivantes : nom complet, date de naissance, adresse et numéro de téléphone. Ces renseignements seront saisis dans une base de données sécurisée de la police. Elles ne seront pas communiquées à d'autres et ne serviront qu'à établir votre identité dans le dossier sur l'incident.

Le saviez-vous?

- Si vous souhaitez signaler un crime de façon anonyme, vous pouvez communiquer avec Échec au crime au 1-800-222-TIPS ou en ligne. Échec au crime peut recevoir des informations dans plus de 115 langues.
- Vous pouvez signaler un crime en personne dans un de nos six bureaux répartis dans Surrey.
- Vous pouvez envoyer un message texte au 911 si vous êtes une personne sourde, malentendante ou ayant un trouble de la parole inscrite à ce service.

Interactions avec les policiers

Un agent de police pourrait vouloir vous parler, chez vous ou ailleurs, pour un certain nombre de raisons, par exemple :

- discuter d'une enquête en cours
- recueillir des informations au sujet d'un crime qui s'est produit dans votre quartier
- fournir des renseignements sur la prévention du crime ou la sécurité

Si un policier sonne à votre porte pendant que vous êtes à la maison, vous devriez lui ouvrir. Si vous avez des traditions culturelles dont il doit être mis au courant, dites-le-lui. ***Veillez noter qu'un agent de police en service n'est pas en mesure de retirer ses chaussures quand il entre dans une maison.***

N'ayez pas peur de poser des questions si vous ne comprenez pas quelque chose. Si vous ne parlez pas anglais, vous pouvez demander à un membre de votre famille, à un ami ou même à un voisin de vous aider. Si personne n'est disponible, l'agent fera de son mieux pour trouver quelqu'un pour vous aider qui parle la langue de votre choix.



Les agents de police peuvent entrer chez vous :

- s'ils y sont invités par quelqu'un qui se trouve à l'intérieur de la résidence;
- s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'il y a une situation d'urgence ou que quelqu'un est blessé;
- s'ils ont un document juridique les autorisant à pénétrer dans la maison;
- s'ils veulent s'assurer du bien-être d'une personne qui se trouve dans la résidence (p. ex. à la suite d'un appel au 911 lorsque l'appelant a raccroché).

Qu'entend-on par...

Victime :

Personne qui a été blessée émotionnellement ou physiquement à la suite d'un crime, d'un accident ou d'une autre situation.

Témoin :

Personne qui a vu un crime ou un accident se produire.

Suspect :

Personne qui est soupçonnée d'avoir commis un crime ou un délit.

Au volant

Les agents de police ont le pouvoir d'intercepter un véhicule à tout moment pour vérifier des infractions routières ou autres. Un agent de police qui se trouve sur la route ou dans un véhicule peut vous demander de ranger votre véhicule par un signal de la main ou à l'aide d'un gyrophare, d'une sirène ou d'un haut-parleur.

Pour assurer la sécurité de tous lorsque votre véhicule est intercepté :

- Ralentissez et rangez votre voiture sur le côté droit de la route dès que vous pouvez le faire en toute sécurité
- Restez dans votre véhicule, sauf indication contraire de l'agent de police
- Baissez la vitre et assurez-vous que l'agent peut voir vos mains
- Parlez à l'agent et remettez-lui tous les documents demandés, par exemple votre permis de conduire et le certificat d'enregistrement de la voiture; la loi vous oblige à lui montrer ces documents s'il vous les demande

Saviez-vous que c'est une infraction à la circulation...

- de conduire sans permis de conduire valide;
- de refuser de s'arrêter lorsqu'un agent de police vous le demande;
- d'omettre de céder le passage à un véhicule d'urgence;
- de ne pas porter une ceinture de sécurité;
- d'utiliser un téléphone cellulaire au volant.

Que se passe-t-il si vous êtes détenu ou arrêté par la police?

En vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*, vous disposez de droits si vous êtes arrêté ou détenu par la police. Vous avez notamment le droit :

- d'être informé de la raison pour laquelle vous êtes arrêté ou détenu;
- d'obtenir sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit (une fois que la situation est maîtrisée et que la sécurité de toutes les parties est assurée);
- d'appeler n'importe quel avocat de votre choix ou d'obtenir gratuitement les conseils d'un avocat de l'aide juridique.

Les jeunes de moins de 18 ans ont des droits supplémentaires en vertu de la *Loi sur les jeunes délinquants*, notamment le droit de parler avec leur parent ou leur tuteur.

Un agent de police a le droit de vous placer en garde à vue s'il croit que vous êtes, de quelque façon que ce soit, lié à un crime commis. Habituellement, une personne est détenue en attendant que les policiers enquêtent sur la situation et posent des questions au suspect. Si vous êtes en état d'arrestation pour un crime, un agent de police peut vous fouiller et fouiller tous les effets personnels que vous aviez sur vous au moment de votre arrestation, de même que votre véhicule si vous étiez à proximité de celui-ci lorsque vous avez été arrêté. Le policier effectue ces fouilles pour assurer la sécurité de tous, trouver des preuves et éviter que ces preuves soient détruites.

Questions ou préoccupations

Si vous avez des questions, des préoccupations ou des plaintes au sujet de vos interactions avec un agent de police, vous avez le droit de les exprimer. Vous pouvez communiquer avec la GRC de Surrey pour discuter de vos préoccupations :

- par téléphone au 604-599-0502;
- par courrier ou en personne à notre détachement principal, au 14355, 57^e Avenue, Surrey (Colombie-Britannique) V3X 1A9.

Si vous ne voulez pas communiquer directement avec la GRC de Surrey pour exprimer des préoccupations au

sujet de vos interactions avec un agent de police, vous pouvez communiquer plutôt avec la *Commission des plaintes du public contre la GRC* :

- par téléphone au 1-800-665-6878;
- par la poste au C.P. 88689, Surrey (Colombie-Britannique) V3W 0X1.

Autres programmes et services de la GRC de Surrey

Prévention du crime

La GRC de Surrey encourage fortement les résidents à jouer un rôle dans la prévention du crime en participant à des programmes comme la *Surveillance de quartier*. Ce programme vise à aider les gens à surveiller leur voisinage, afin de décourager et de prévenir la criminalité. Pour en savoir plus sur ce programme, communiquez avec votre bureau de district local. Vous trouverez les coordonnées des bureaux à l'intérieur de la page couverture.

Programme de logements multiples sans criminalité

Si vous louez un appartement, votre immeuble est peut-être déjà visé par le *Programme de logements multiples sans criminalité*, qui aide les propriétaires, les gestionnaires et les résidents à prévenir les activités illégales et la nuisance dans les logements locatifs. Vous pouvez joindre le coordinateur du programme en composant le **604-599-7747**.

Services aux victimes

Si vous êtes victime d'un crime, vous pouvez communiquer avec nos Services aux victimes en composant le **604-599-7600**. Nos agents chargés de cas peuvent fournir un soutien émotif aux victimes, les informer de l'état d'avancement des dossiers de police ou de la cour, ou les diriger vers d'autres services ou renseignements pour les aider à comprendre le fonctionnement du système de justice pénale.

Vérification de casier judiciaire et prise d'empreintes digitales

Si vous habitez à Surrey et que vous avez besoin de faire vérifier votre casier judiciaire pour obtenir un emploi, faire du bénévolat ou vous inscrire à un programme d'études, vous devez vous rendre au détachement principal ou au bureau du district 2 (Guildford-Fleetwood). Veuillez apporter :

- deux pièces d'identité, dont au moins une comporte une photo (p. ex. permis de conduire, carte d'identité de la Colombie-Britannique, passeport, carte Nexus, carte de résident permanent ou carte de citoyenneté canadienne);
- preuve de résidence à Surrey si votre adresse ne figure pas sur une pièce d'identité (p. ex. facture ou relevé bancaire).

Des frais sont exigés pour les vérifications du casier judiciaire et la prise d'empreintes digitales.

Composez le 604-599-0502 ou visitez le www.surreyrcmp.ca pour connaître les frais en vigueur. La vérification est faite sans frais pour les besoins d'un programme de bénévolat effectué à Surrey sur présentation d'une lettre de l'organisation.

Remarque : Si vous avez besoin de services d'empreintes digitales à des fins d'immigration, apportez vos pièces d'identité et une lettre ou un formulaire du ministère de l'Immigration décrivant les exigences à satisfaire.

Carrière

Devenir agent de police

Si vous voulez changer les choses dans votre collectivité et votre pays, explorez ce que la GRC a à offrir. Il est important pour nous d'embaucher des agents aux antécédents diversifiés qui nous aideront à comprendre certaines questions culturelles et à adopter une approche équilibrée de la résolution de problèmes.

Pour postuler à la GRC, vous devez respecter une liste d'exigences et être prêt à passer six mois à l'École de la GRC à Regina, en Saskatchewan. Pour obtenir la liste complète des exigences et les dates des prochaines campagnes de recrutement, visitez le www.rcmp-grc.gc.ca.

Services de soutien de la GRC

La Ville de Surrey propose un certain nombre de possibilités de carrière intéressantes à l'appui de la GRC de Surrey, y compris des postes en communications opérationnelles, en gestion du bloc cellulaire, en gestion de documents, en prestation de services aux victimes, en technologies de l'information et plus encore. Pour en savoir plus, visitez le www.surrey.ca/city-government/599.aspx (en anglais seulement).

Sécurité personnelle

Il suffit parfois de suivre quelques conseils de sécurité de base pour prévenir un crime ou bien réagir lorsqu'un crime se produit. Petit truc simple, mais efficace : soyez toujours conscient de votre environnement. Faites confiance à vos instincts, et si quelque chose vous inquiète, quittez les lieux ou appelez les policiers.

Pour obtenir des ressources supplémentaires et des dépliants sur la façon de vous protéger, communiquez avec nos bureaux de district ou visitez le www.surreyrcmp.ca.

Vols dans la rue

Si une personne vous approche, vous menace verbalement ou vous agresse physiquement, vous pouvez éviter d'aggraver la situation en lui donnant les biens demandés : téléphone cellulaire, portefeuille, casquette, etc. Ne discutez pas avec votre agresseur et ne lui résistez pas. Suivez également les conseils suivants :

- Marchez avec confiance et soyez conscient de votre environnement
- Évitez de transporter de grands sacs ou des sacs à main
- Gardez vos téléphones cellulaires et vos objets de valeur hors de vue

N'apportez que les pièces d'identité, l'argent ou les cartes dont vous avez besoin pour chaque sortie

Crimes liés aux véhicules

Les crimes liés aux véhicules comprennent le vol de véhicule et le vol des biens qui s'y trouvent. Pour prévenir beaucoup de ces vols :

- Équipez votre véhicule d'un dispositif antivol
- Garez-vous dans des endroits bien éclairés ou très passants
- Retirez vos biens de votre véhicule (sacs à provisions, monnaie, appareils électroniques, porte-documents, etc.)
- Ne laissez jamais le moteur de votre voiture tourner sans surveillance

Dissimulez votre ouvre-porte de garage ou emportez-le Sécurité au domicile

En prenant certaines mesures de sécurité de base à la maison, vous pouvez réduire vos risques d'être la cible de voleurs :

- Assurez-vous que votre maison est bien verrouillée et éclairée
- Verrouillez vos portes et vos fenêtres, même lorsque vous êtes à la maison
- Installez un système d'alarme
- Demandez à un voisin ou à un ami de confiance de passer régulièrement chez vous si vous devez vous absenter longtemps

Il est important que votre maison ait l'air occupée, car les voleurs ciblent les maisons vides. Assurez-vous, par exemple, que les journaux ne s'accumuleront pas sur le pas de votre porte. Si vous quittez votre résidence pour une longue période, votre compagnie d'assurance refusera peut-être de l'assurer à moins que quelqu'un passe régulièrement chez vous en votre absence.

Piétons et sécurité routière

Les automobilistes, les cyclistes et les piétons ont tous la responsabilité de partager la route et de respecter la loi.

- Les piétons doivent rester sur le trottoir et traverser aux passages pour piétons. Portez des vêtements clairs ou réfléchissants pour être vu, en particulier par mauvais temps ou de nuit. Si vous écoutez de la musique, ne portez qu'un seul écouteur ou baissez suffisamment le volume pour rester à l'affût de ce qui vous entoure.
- Les cyclistes doivent suivre le Code de la route et porter un casque. Assurez-vous également que votre vélo est en bon état de fonctionnement avant de monter en selle.
- Les conducteurs doivent suivre le Code de la route, précisé dans la *Motor Vehicle Act*. Respectez les limites de vitesse affichées, assurez-vous que votre véhicule est sécuritaire et veillez à ce que tous vos passagers portent leur ceinture de sécurité. Ne conduisez pas avec les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool : c'est illégal, et vous pourriez être arrêté ou vous voir imposer une amende ou une peine d'emprisonnement.

Le saviez-vous?

- La loi vous oblige à porter un casque lorsque vous roulez à vélo.
- Vous commettez une infraction en traversant la rue ailleurs qu'aux passages pour piétons ou aux feux de circulation. Vous courez également le risque d'être happé par un automobiliste qui ne vous a pas vu.
- Selon la loi, le conducteur et tous les passagers d'un véhicule doivent porter une ceinture de sécurité.
- Un enfant qui pèse moins de 18 kg (40 lb) et mesure moins de 145 cm (4'9") doit toujours être assis sur un siège d'appoint pour des raisons de sécurité.



Assurer la sécurité des enfants

En tant que parent, vous pouvez faire beaucoup pour assurer la sécurité de vos enfants.

1. **Communiquez** – Demandez à vos enfants comment ils se sentent, ce qui se passe à l'école et qui sont leurs amis. Il est tout à fait approprié de demander à rencontrer les parents de leurs amis.
2. **Participez** – Sachez ce que font vos enfants et montrez que vous vous intéressez à leurs activités.
3. **Inscrivez-les à des activités sportives ou autres** qui les intéressent.

La Ville de Surrey offre de nombreuses activités récréatives gratuites. Visitez le www.surrey.ca/culture-recreation (en anglais seulement) pour obtenir un exemplaire du guide des loisirs, qui vous renseignera sur les programmes proposés près de chez vous.

Il y a également de nombreuses possibilités de bénévolat pour les jeunes partout dans la ville de Surrey. Visitez le www.surrey.ca/culture-recreation/6028.aspx (en anglais seulement) pour en savoir plus.

Personnes disparues

Si un enfant, un ami ou un parent manque à l'appel, communiquez avec les policiers. Vous n'avez pas besoin d'attendre qu'un certain temps se soit écoulé avant de signaler une disparition. Un agent vous demandera de l'information sur la personne disparue et ses habitudes. Vous devrez fournir une photo et toute autre information qui pourrait aider à retrouver cette personne.

Si vous participez à une grosse manifestation avec des enfants, expliquez-leur au préalable ce qu'ils doivent faire s'ils s'égarer. Établissez un point de rencontre ou dites-leur de demander l'aide d'une figure d'autorité, comme un agent de police.

Violence familiale

La violence au foyer peut prendre la forme de violence physique, psychologique ou sexuelle. Elle peut se produire dans n'importe quelle relation peut importe le sexe, l'âge ou l'origine ethnique des personnes en cause. La violence familiale n'est pas une affaire privée ou familiale : elle est interdite par la loi. Si vous ou quelqu'un que vous connaissez est victime de violence familiale, nous pouvons vous aider. Communiquez avec les policiers, avec les Services aux victimes de la GRC de Surrey au **604-599-7600** ou encore avec le service téléphonique VictimLink BC au **1-800-563-0808**, où l'on pourra vous aider en de nombreuses langues.

Intimidation

Lorsqu'une personne fait ou dit quelque chose afin de blesser quelqu'un, il s'agit d'intimidation. Ce comportement est souvent répétitif et délibéré. L'intimidation peut être physique (coups, bousculades), verbale (insultes, moqueries), sociale (exclusion, rumeurs) ou virtuelle (Internet, médias sociaux).

Conseils généraux pour prévenir l'intimidation

- Passez du temps avec vos enfants pour favoriser une relation de confiance. Si vos enfants ont confiance en vous et savent qu'ils ont votre soutien, il leur sera beaucoup plus facile de vous parler s'ils ont un problème.
- Donnez le bon exemple à vos enfants et enseignez-leur à respecter les autres, peu importe leur origine culturelle, leur sexe ou leurs capacités.
- Parlez à vos enfants des différentes formes d'intimidation et de leurs conséquences avant qu'ils en soient victimes. Encouragez-les à agir s'ils sont témoins d'une situation d'intimidation.
- Restez en contact avec d'autres parents et avec le personnel de l'école pour savoir ce qui se passe dans la vie de votre enfant.
- Encouragez votre fils ou votre fille à se joindre à des groupes ou des clubs qui favorisent la confiance et l'estime de soi, renforcent les relations entre pairs et permettent de nouer des amitiés.

Sécurité sur Internet

De plus en plus de gens se servent d'Internet, devenu un outil quotidien. On y accède facilement par les ordinateurs à la maison, à l'école ou à la bibliothèque, et par les téléphones cellulaires. En tant que parent, vous pouvez contribuer à vous assurer que vos enfants utilisent Internet de façon sécuritaire, n'ont pas accès à un contenu inapproprié et ne sont ni coupables, ni victimes d'intimidation, de harcèlement ou de fraude.

CONSEILS :

- Surveillez vos enfants lorsqu'ils utilisent Internet.
- Ne dévoilez pas vos renseignements personnels (nom complet, date de naissance, numéro d'assurance sociale, etc.). Si vous devez remplir un formulaire en ligne, assurez-vous de coller l'adresse du site Web dans la barre d'adresse de votre navigateur. Ne donnez pas de renseignements personnels par courriel ou après avoir cliqué sur un lien.
- Faites attention lorsque vous publiez des messages ou des images en ligne. Ce qui est publié sur Internet est difficile à supprimer et peut vous nuire par la suite, notamment si vous souhaitez obtenir un emploi.

Gangs

Un gang est un groupe organisé qui commet un crime dans le but d'obtenir de l'argent, du pouvoir ou de la reconnaissance. Tout jeune peut se joindre à un gang, peu importe son origine ethnique ou sa situation financière.

Les comportements suivants peuvent indiquer qu'une personne de votre entourage s'est jointe à un gang :

- Rentrer tard
- Présenter des blessures inexplicables
- Passer moins de temps en famille et avec ses amis
- Cacher l'identité de ses nouveaux amis/changer soudainement d'amis
- Posséder de l'argent ou des objets nouveaux ou coûteux
- Manifester une préférence pour certaines couleurs de vêtements (couleurs d'un gang)
- Faire des graffitis sur des objets personnels (ordinateurs portables ou murs de la chambre)
- Porter des tatouages ou des symboles de gang sur les mains ou le corps

Drogues

En tant que parent, vous devez éduquer vos enfants sur les effets potentiellement nocifs des drogues. Le meilleur moyen de le faire est de d'abord vous éduquer vous-même. L'éducation et la sensibilisation sont la clé de la prévention.

Le saviez-vous?

- L'alcool et le tabac sont les substances les plus couramment consommées par les jeunes.
- Les médicaments d'ordonnance tels que les antidouleurs peuvent également être utilisés pour se droguer et peuvent causer des effets graves s'ils sont consommés sans ordonnance.
- Les articles ménagers courants, tels que les colles, les produits de nettoyage et les aérosols peuvent être utilisés pour se droguer et peuvent avoir des effets très nocifs sur la santé.